

Cette publication n'est pas publiée

Rubrique: Poursuites pour dettes

Sous-rubrique: Vente aux enchères d'immeubles dans le cadre de la poursuite

Date de publication: SHAB, KABVS 15.03.2024

Visible par le public jusqu'au: 15.03.2025

Numéro de publication: SB01-0000003555

Entité de publication

Office des poursuites des districts de Sion, Hérens et Conthey, Rue de la Piscine 10, 1950 Sion

Vente aux enchères d'immeubles dans le cadre de la poursuite Rose Marie Schaller Locatelli, Mario Locatelli, Laurent Locatelli

Débiteur(s):

Rose Marie Schaller Locatelli
Rue du Dr. Roessinger 3
2108 Couvet
débitrice et tiers propriétaire

Mario Locatelli
Rue du Dr. Roessinger 3
2108 Couvet

Laurent Locatelli
Rue du Dr. Roessinger 3
2108 Couvet

Objet(s) à vendre aux enchères:

Commune de Nendaz :

Parcelle de base No 145, folio 3, Prachalier, Imm. les Genets, soit :PPE 50495, quote-part 21/1000ème du No 145, avec droit exclusif au 4ème étage sur appartement No 154 et cave No 52

Estimation officielle : Fr 350'000.--

PPE 50458, folio 3, quote-part 36/1000ème du No 145, avec droit exclusif au sous-sol sur garage de 36 places, la part de 2/72ème

Estimation officielle : Fr. 40'000.--

Vente aux enchères

Le 16.05.2024 à 11:00 heure, Relais du Valais, Rte de l'Abbaye 35, à 1963 Vétroz

Remarques juridiques:

Une attention particulière doit être portée à la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE) et à l'ordonnance sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (OAIE).

Pour autant qu'elles ne soient pas constatées par les registres publics, les prétentions non annoncées dans le délai imparti sont exclues de la participation au produit de la vente.

De même, les créanciers nantis de titres de gage doivent annoncer leurs créances garanties par nantissement.

Référence est par ailleurs faite aux conditions de mise aux enchères.

Publication selon les art. 133, 134, 135, 138 LP; art. 29 de l'ORFI du 23 avril 1920.

Remarques juridiques complémentaires:

La vente aux enchères de la place de parc n'aura lieu que si le créancier hypothécaire n'est pas couvert par le produit de la vente de l'appartement.

Délai de production: 03.04.2024

Date de dépôt des conditions de vente et de l'état des charges: à partir du 02.05.2024

Point de contact:

Office des poursuites des districts de Sion, Hérens et Conthey
Rue de la Piscine 10
1950 Sion

Remarques:

Vente requise par le créancier hypothécaire en 1er rang.

Montant à payer à l'enchère Fr. 35'000.-- pour l'appartement et Fr. 4'000.-- pour la place de parc.

Les copropriétaires de la PPE 50458 peuvent faire valoir leur droit de préemption à l'adjudication, sous peine de péremption.

Les enchérisseurs devront se munir d'un acte d'état civil et pour les sociétés d'un extrait récent du Registre du Commerce.

Les chèques bancaires (chèques émis par une banque, les autres chèques ne sont pas admis) ou encore les garanties bancaires irrévocables et illimitées sont admis.

La présente publication ainsi que le rapport d'estimation peuvent être consultés sur le site internet des offices des Poursuites et Faillites du canton du Valais à l'adresse www.vs.ch/web/spf/encheres.